

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CONTRECŒUR

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le mardi 8 décembre 2020 à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Madame la mairesse, Maud Allaire
Monsieur le conseiller, Jonathan Paris
Monsieur le conseiller, Claude Bérard
Monsieur le conseiller, Steve Hamel
Monsieur le conseiller, Dominique Doyon
Monsieur le conseiller, André Gosselin
Monsieur le conseiller, Denis-Charles Drapeau

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence de la mairesse, madame Maud Allaire.

Sont également présents :

Monsieur Félix Laporte, directeur général et greffier
Madame Mylène Rioux, assistante-greffière
Madame Amélie Champigny, chef de la Division comptabilité et approvisionnement

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. ADOPTION DU RÈGLEMENT 1209-2020 ADOPTANT LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2021
5. ADOPTION DU RÈGLEMENT 1210-2020 ADOPTANT LE PROGRAMME TRIENNAL DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2021, 2022 ET 2023
6. PÉRIODE DE QUESTIONS
7. LEVÉE DE LA SÉANCE

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT D'OUVERTURE

Madame la mairesse déclare la séance ouverte à 19 h 52.

CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

Les membres du conseil municipal reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation dans les délais prévus par la loi. Ils conviennent donc de la légalité de la présente séance extraordinaire.

2020-12-373

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

Il est proposé par : Monsieur Claude Bérard
Appuyé par : Monsieur Jonathan Paris

Et résolu unanimement :

D'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTÉE

2020-12-374

ADOPTION DU RÈGLEMENT 1209-2020 ADOPTANT LES PRÉVISIONS
BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2021

Considérant que le conseil municipal doit adopter le budget de la Ville pour la prochaine année financière;

Considérant que le budget doit prévoir des revenus égaux aux dépenses qui y figurent;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé par le conseiller monsieur Dominique Doyon lors d'une séance de ce conseil tenue le 1^{er} décembre 2020.

Il est proposé par : Monsieur Dominique Doyon

Appuyé par : Monsieur Steve Hamel

Et résolu unanimement :

Que le règlement 1209-2020 adoptant les prévisions budgétaires pour l'année 2021 soit adopté.

ADOPTÉE

2020-12-375

ADOPTION DU RÈGLEMENT 1210-2020 ADOPTANT LE PROGRAMME
TRIENNAL DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES
2021, 2022 ET 2023

Considérant les dispositions de la *Loi sur les cités et villes* qui stipulent que les villes doivent adopter un programme triennal d'immobilisations;

Considérant que le programme triennal en immobilisations doit présenter les modes de financement des dépenses en immobilisations;

Considérant le travail de planification des immobilisations effectué par la Ville en marge de l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes*;

Considérant que le programme présenté répond aux prévisions du conseil municipal;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné et qu'un projet de règlement a été déposé par le conseiller monsieur Dominique Doyon lors d'une séance de ce conseil tenue le 1^{er} décembre 2020.

Il est proposé par : Monsieur Dominique Doyon

Appuyé par : Monsieur Steve Hamel

Et résolu unanimement :

Que le règlement 1210-2020 adoptant le programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2021, 2022 et 2023 soit adopté.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Tel que le prévoit l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*, la période de questions porte exclusivement sur le budget ou le programme triennal. Les membres du conseil répondent aux questions que les citoyens ont acheminées par courriel jusqu'au mardi 8 décembre 2020, à midi :

Aucune question n'a été adressée au conseil municipal.

2020-12-376
LEVÉE DE LA SÉANCE

Advenant 19 h 56;

Il est proposé par : Monsieur Denis-Charles Drapeau
Appuyé par : Monsieur André Gosselin

Et résolu unanimement :

Que la séance soit levée.

ADOPTÉE

Maud Allaire,
Mairesse

Félix Laporte,
Directeur général et greffier